

**CONDITIONS D'ADHESION AU CLUSTER RHONE-ALPES ECO-ENERGIES
ET
BAREME DE COTISATIONS 2010**

Rappel des 3 Collèges composant l'Association

- **Collège « entreprises » :**
 - fabricants, distributeurs et installateurs de matériels énergies renouvelables / maîtrise de l'énergie, éco-matériaux ;
 - artisans ou entreprises du bâtiment intégrant des problématiques énergies renouvelables / maîtrise de l'énergie, éco-matériaux ;
 - prestataires de services énergies renouvelables / maîtrise de l'énergie ;
 - bureaux d'études, ingénieries, architectes ;
 - créateurs d'entreprises ;
 - producteurs, distributeurs d'énergie, entreprises locales d'énergie ;
 - prescripteurs, certificateurs, banquiers ;
 - autres entreprises.
- **Collège « formation / recherche » :**
 - organismes de formation initiale et continue, enseignement supérieur ;
 - laboratoires ou centres de recherche publics ou privés, centres techniques ;
 - experts ;
 - autres acteurs de la formation, de l'innovation, de la recherche.
- **Collège « institutionnels et autres partenaires » :**
 - institutionnels partenaires, territoires impliqués dans le développement du cluster (représentés par leurs élus) ;
 - structures de développement économique ;
 - organisations professionnelles ;
 - agences, associations et autres organismes oeuvrant pour le développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie ;
 - autres clusters ou pôles de compétitivité français ou étrangers, personnalités qualifiées ;
 - autres partenaires divers.

Barème de cotisations 2010 pour les membres actifs :

➤ Collège entreprises :		
• 0 à 5 salariés :	179,40 € TTC	(150€ HT)
• 6 à 10 salariés :	299 € TTC	(250€ HT)
• 11 à 20 salariés :	478,40 € TTC	(400€ HT)
• 21 à 50 salariés :	956,80 € TTC	(800€ HT)
• 51 à 249 salariés :	1435,20 € TTC	(1200€ HT)
• > à 250 salariés :	1794 € TTC	(1500€ HT)
➤ Collège formation recherche :	239,20 € TTC	(200€ HT)
➤ Collège institutionnels et autres partenaires		
• Collectivités territoriales « infra » :	418,60 € TTC	(350€ HT)
• Départements, agglomérations :	1794 € TTC	(1500€ HT)
• Autres partenaires :	239,20 € TTC	(200€ HT)

Membres bienfaiteurs :

barème de cotisation « membres actifs » + cotisation complémentaire libre